

# **Comment intégrer des paramètres économiques dans le calcul de la possibilité ?**



Jean-Pierre Fines  
Aménagiste  
Groupe Vicwood Thanry

# **L'aménagement durable est-il économiquement viable dans le contexte Camerounais actuel ?**

- Rehaussement des DME
- Redevance forestière élevée

# Calcul de la possibilité



- Données de l'inventaire d'aménagement
- Accroissements
- Mortalité
- Dégâts d'abattage
  
- Rotation
- Détermination des DME (Diamètre minimum d'exploitabilité)
  
- Parcellaire

# Taxes

- Taxes variables
    - en fonction de quantité de bois abattu et de la valeur du bois sur le marché
  - Taxe d'abattage
  - Taxe d'entrée usine
  - Taxe d'export grumes
- 
- Taxe fixe
    - calculée sur la superficie totale de la forêt
- 
- RFA (Redevance forestière annuelle)

# Rehaussement des DME

- Baisse du volume extrait
  - = Baisse des revenus pour l'exploitant et l'état
- 
- RFA reste constante
  - = Coût du m<sup>3</sup> augmente pour l'exploitant
  - Revenus de l'état et des populations restent constants

# Présentement l'aménagement durable n'est pas rentable au Cameroun

- Si les partenaires exploitant – état – populations se partagent les bénéfices
- Seul l'exploitant en assume les coûts
- Et présentement, pour l'exploitant, les coûts sont plus élevés que les revenus
- Il serait surprenant que les sociétés forestières fonctionnent durablement à perte durant trente ans

# Comment intégrer des paramètres économiques dans le calcul de la possibilité ?

- Variation des DME
- Incitatifs fiscaux

# Exemples



- Tropfoms
- Modèle de calcul développé par Richard Ebaa (Tropenbos)
  
- Logiciel Sylva au Québec pour forêts équiennes

# Conclusion



- Invitation les chercheurs et économistes à proposer des solutions dans ce sens
- Il faut que les sociétés forestières appliquant les principes d'aménagement soient rentables
- sinon elles disparaîtront,
- si elles disparaissent,
- ce sont les sociétés n'appliquant pas les principes d'aménagement,
- mais rentables,
- qui resteront en activités.